



gâtinais emploi

Lettre d'information Novembre 2012

Tickets CESU préfinancés :

La fin de l'année approchant à grands pas, pensez à écouler vos derniers Tickets CESU préfinancés avant leur date d'expiration qui est le 31 janvier 2013.

Passez cette date, vos Tickets seront perdus.

Attention : Seules les tâches répertoriées comme étant des emplois familiaux peuvent être réglées par des Tickets CESU préfinancés.

Règlements par anticipation :

Afin de pouvoir profiter de la réduction d'impôt dont vous pourriez bénéficier* sur l'année 2012, nous vous conseillons d'anticiper le règlement de votre facture du mois de décembre.

Nous vous rappelons que l'attestation fiscale que nous vous enverrons en avril prochain, ne porte que sur les factures payées et encaissées par notre structure entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

Tous règlements reçus après le 31 décembre 2012 apparaîtront sur votre attestation fiscale 2013 que vous recevrez en avril 2014.

*Sur certaines activités et en fonction de la législation en vigueur.

Rappels Importants :

- Il est impératif que les Relevés d'Heures des salariés soient en notre possession au plus tard le 2 du mois suivant l'exécution de la mission. Il est possible de nous les faxer au 02.38.26.01.02 (pendant les heures de bureau), de nous les envoyer par mail à gatinais.emploi@orange.fr, de les déposer dans la boîte aux lettres ou tout simplement de les remettre au salarié.
- Afin d'organiser au mieux l'emploi du temps de nos salariés, il est important de nous faire connaître (si possible 15 jours à l'avance) les périodes durant lesquelles vous n'aurez pas recours à nos services.

En Décembre :

Le bureau sera fermé
Les 24 – 26 et 31 décembre 2012.

*L'équipe de
GATINAIS EMPLOI*